



Paris - Porte de Versailles

Salon National de l'Immobilier Le Pass Foncier, un moyen peu connu mais très avantageux pour accéder à la propriété

17 mars 2010

Le Salon National de l'Immobilier donnera l'occasion aux particuliers de se pencher sur un mécanisme financier peu connu mais qui permet de faciliter l'accès à la propriété des ménages les plus modestes. Le Pass Foncier présente en effet beaucoup d'avantages à ne pas négliger.

Destiné aux ménages les plus modestes souhaitant acquérir leur résidence principale, le but du Pass Foncier est de mettre en place un plan de remboursement d'emprunt en deux temps : d'abord sur la construction du bien et ensuite sur le terrain. Dans la pratique, cela permet de différer, de 18 à 25 ans, l'acquisition du foncier pendant toute la période de remboursement des prêts souscrits pour la construction de la maison. Mais cela n'empêche pas le remboursement du foncier de manière anticipée, sans formalités particulières.

Le Pass Foncier, peut aussi s'appliquer à un appartement, dans le cadre du Pass Foncier collectif ou du Prêt Pass Foncier. Il prend alors la forme d'un prêt à remboursement différé, octroyé par un collecteur du 1% logement (désormais appelé Action logement). A noter que jusqu'au 31 décembre 2010, les bénéficiaires du Pass Foncier profitent d'un taux de la TVA abaissé à 5,5% au lieu de 19,6% habituellement. Autant en profiter.

Ce mode de financement est ouvert à tous les ménages dès lors qu'ils répondent à trois conditions :

- Etre primo accédant de sa résidence principale (autrement dit, n'ayant pas été propriétaire de sa résidence principale au cours des deux dernières années)
- Respecter les conditions de ressources du Prêt Social de location-accession (PLSA). Cela implique des plafonds de ressources en fonction de la zone d'habitation et du nombre de personnes occupant le logement
- Bénéficier d'une aide à l'accession sociale à la propriété, attribuée par une ou plusieurs collectivités locales, sous forme de subvention ou d'une bonification de prêt.

Le montant du Pass Foncier ne pourra pas excéder 50.000 euros en zone A, 40.000 euros en zone B et 30.000 euros en zone C. Les prix de vente du bien sont quant à eux plafonnés selon un barème spécifique par zone de construction.

Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel / Julien Michon – 06 09 05 48 63 - 01 41 05 02 02

Au final, ce dispositif, qui vient s'ajouter aux prêts sociaux et traditionnels permet aux primo accédants modestes de bénéficier d'une capacité d'emprunt plus importante et d'un remboursement plus léger. Une solution à ne pas négliger pour acheter dans le neuf.

Le Salon National de l'Immobilier sera l'occasion d'accéder à l'ensemble de ces dispositifs de financements, tout en ayant accès aux promoteurs, agents immobiliers et autres professionnels du secteur de l'immobilier. Une aubaine pour les futurs propriétaires qui pourront trouver tous les intervenants d'un projet immobilier au même endroit.

Salon National de l'Immobilier
Du 8 au 11 avril 2010
Paris - Porte de Versailles - Hall 5
de 10h00 à 19h00
Nocturne vendredi 9 avril jusqu'à 21h00

Le Salon National de l'Immobilier en bref ...

Le Salon National de l'Immobilier fait partie des grands salons spécialisés qui attirent un public très motivé. PROMO EXPO CONSEIL SALONS – groupe COMEXPOSIUM, son organisateur, décline le concept avec un égal succès à Toulouse et à Lyon. Un grand nombre de visiteurs vient se renseigner sur les possibilités d'investissement, à égalité avec les particuliers souhaitant acquérir leur résidence principale. Les 5 salons de l'immobilier organisés chaque année par la société PROMO EXPO CONSEIL SALONS, dirigée par Isabelle et Pacifique Robineau, attirent près de 100 000 visiteurs et rassemblent 1000 exposants.

Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel / Julien Michon – 06 09 05 48 63 - 01 41 05 02 02
21-23 rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03- galivel@galivel.com

Contact Organisateur

Promo Expo Conseil Salons – Isabelle et Pacifique Robineau – Tél : - 33 (0)1 42 27 67 44
5, rue de la Tour – 75116 Paris - Fax. : + 33 (0)1 47 66 78 37 – E-mail : isabelle.robineau@comexposium.fr